

## ERRATUM

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NO PU-2694  
(secteur de Saint-Canut)**

Un avis public a été publié concernant une assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro PU-2694 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer les zones P 5-100 et P 5-101 et leurs dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6, dans le secteur de Saint-Canut.

Dans ledit avis donné par la soussignée, greffière de la Ville de Mirabel, publié en date du 26 février 2026, il est fait la mention suivante :

**« QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. »**

Or, il aurait dû être indiqué :

**« QUE ce projet ne contient aucune des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. »**

Donné à Mirabel, ce 30 mars 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate